



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 55498

## Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers liés à une consommation précoce d'alcool chez les adolescents. Un rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les conduites addictives chez les adolescents révèle en effet que 58 % des enfants de 11 ans ont déjà expérimenté une boisson alcoolisée et plus d'un tiers des collégiens de 3e (34 %) affirment avoir connu l'ivresse alcoolique. Les consommations régulières d'alcool (au moins deux fois dans le mois) apparaissent aussi dès la fin du collège, entraînant non seulement un impact sur la capacité à apprendre, mais également un risque véritable de développer une addiction pour la vie entière. Face à ce constat inquiétant, il souhaiterait savoir si des politiques de prévention renforcées peuvent être envisagées et si des sanctions plus fermes sont envisageables à l'encontre des commerçants ne respectant pas l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

## Texte de la réponse

La consommation d'alcool et les usages à risque de l'alcool, en particulier des jeunes, sont un sujet de préoccupation majeur pour la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et pour le gouvernement. La diminution globale des consommations quotidiennes chez les 18-75 ans depuis plusieurs décennies contraste avec une hausse significative des usages à risque de l'alcool et des ivresses depuis 2005, particulièrement chez les 18-34 ans. Les comportements des filles tendent à se rapprocher de ceux des garçons. En 2011, 28 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir été ivres au moins trois fois dans l'année (contre 26 % en 2008). De plus, dans un contexte d'émergence du phénomène d'alcoolisation ponctuelle aiguë chez les jeunes, il convient d'examiner toutes les actions susceptibles de contrer cette évolution. Face à ce constat, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 développe des actions en matière de prévention et de respect de l'application de la loi. Par ailleurs, dans le cadre de la future loi de modernisation de notre système de santé, de nouvelles mesures sont prévues pour protéger les jeunes de ce phénomène, en renforçant notamment les sanctions contre l'incitation des jeunes à la consommation de boissons alcooliques. A l'issue de l'examen en première lecture à l'Assemblée nationale, celles-ci ont été adoptées et complétées par une disposition visant à permettre de s'assurer de la majorité d'un client au moment de l'achat d'alcool.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Audibert Troin](#)

**Circonscription :** Var (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55498

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 mai 2014](#), page 3767

**Réponse publiée au JO le :** [5 mai 2015](#), page 3400